



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Assemblée plénière du 25 avril 2014

Intervention de Gérard PIEL

Rapport n° 18 : plan d'actions régional 2014-2018 pour la forêt régionale

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègue(s),

Les décisions contenues dans cette délibération actent des perspectives importantes quant au développement de la forêt dans notre Région.

En toute cohérence avec le schéma climat air énergie, elles prennent en compte les évolutions liées au développement des énergies renouvelables et notamment de la biomasse.

En effet, la biomasse - hors biocarburants - a constitué de loin la première source d'énergie renouvelable produite en France, devant l'énergie hydraulique, les biocarburants et l'éolien.

La valorisation énergétique de celle-ci doit permettre de contribuer à l'objectif que s'est fixé la France en matière de développement des énergies renouvelables, à savoir une augmentation de la production d'énergie renouvelable de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) à l'horizon 2020 pour atteindre une part d'au moins 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Elle peut être un enjeu économique et social.

Cette source d'énergie permet de lutter contre le réchauffement climatique, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, car le CO₂ émanant de la combustion des végétaux est équivalent au CO₂ qu'ont absorbé ces végétaux pendant leur croissance.

Au contraire des énergies fossiles telles que le pétrole ou le gaz, l'énergie biomasse peut être une énergie renouvelable à condition d'avoir des végétaux de remplacement régulièrement plantés en quantité au moins équivalentes pour absorber le CO₂ émis, ce qui est le problème majeur quant à l'efficacité de la filière.

D'où l'importance de cette délibération.

La forêt occupe près de 30 % du territoire métropolitain, et le massif forestier français, qui est l'un des plus importants d'Europe, a augmenté de 50 % depuis 1950.

Le potentiel forestier national et régional est donc très important, mais il est largement sous exploité, principalement en raison du morcellement de la propriété forestière. De plus, les objectifs actuels d'exploitation de la forêt française n'intègrent pas la production de biomasse.

Donc après s'être donné le choix des moyens, (ds le schéma régional), nous devons nous donner les moyens de nos choix. Pour nous ceux-ci passent non seulement et plus largement par :

- Un grand pôle public de l'énergie, pour tous les types d'énergies et sous contraintes sociales et écologiques
- Des entreprises publiques assurant la péréquation tarifaire et une implication citoyenne
- Une régulation publique du secteur par la programmation des investissements et un service public de l'efficacité énergétique

Mais aussi par la structuration des filières, qui permettra la mutualisation, une meilleure gestion, une efficacité plus grande, qui permettra enfin d'éviter les conflits d'usage.

Cette délibération est donc porteuse de volonté et de cohérence, ce qui nous semble essentielle.

Et c'est bien cette problématique de la cohérence qui nous pousse à voter contre l'amendement présenté par EELV. Cette référence au contenu du vœu adopté, par cette assemblée, en février, nous paraît totalement contradictoire avec le contenu même de cette délibération.

Aussi si cet amendement était adopté nous nous abstenons sur cette délibération. Dans le cas contraire nous voterons pour.

Seul le prononcé fait foi